

L'Institut national de la paie / National Payroll Institute

États financiers
31 décembre 2024



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Institut national de la paie / National Payroll Institute

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **l'Institut national de la paie / National Payroll Institute** [l'« Institut »] qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2024, et les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 21 mars 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



**L'Institut national de la paie /
National Payroll Institute**

Bilan

Au 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Passif à court terme		
Trésorerie	2 408 668	1 478 692
Placements à court terme, juste valeur [note 4]	2 521 228	1 606 131
Débiteurs [note 11]	246 351	388 477
Charges payées d'avance et autres actifs	1 784 460	1 099 133
Total de l'actif à court terme	6 960 707	4 572 433
Placements à long terme, juste valeur [note 4]	26 590 187	25 906 904
Actif pour l'implantation de logiciels-services [note 2]	4 446	—
Immobilisations, montant net [note 5]	350 275	759 365
	33 905 615	31 238 702
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer [note 6]	2 192 625	2 091 218
Apports reportés [note 7]	5 098 179	4 629 860
Tranche à court terme des avantages incitatifs à la location	47 825	81 050
Total du passif à court terme	7 338 629	6 802 128
Avantages incitatifs à la location	154 316	110 250
Total du passif	7 492 945	6 912 378
Engagements [note 10]		
Actif net		
Non affecté	26 412 670	24 326 324
	33 905 615	31 238 702

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Président du conseil



Trésorier

**L'Institut national de la paie /
National Payroll Institute**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Actif net non affecté au début de l'exercice	24 326 324	24 540 381
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	2 086 346	(214 057)
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	26 412 670	24 326 324

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**L'Institut national de la paie /
National Payroll Institute**

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Frais d'accréditation professionnelle	9 718 996	8 799 111
Cotisations	6 228 173	5 770 688
Séminaires et congrès	6 059 266	6 123 924
Publications et redevances	201 310	226 825
	22 207 745	20 920 548
Charges		
Administration et cotisations	7 060 039	7 403 953
Activités d'accréditation professionnelle et remaniement	3 998 501	3 647 979
Communications et commercialisation	3 819 481	3 138 099
Séminaires et congrès	3 784 388	4 117 321
Élaboration de contenu	1 649 078	1 786 653
Affaires législatives du gouvernement	1 000 797	933 999
Gouvernance de l'Institut	331 346	492 430
Recherche	74 850	52 970
	21 718 480	21 573 404
Excédent (déficit) des produits sur les charges avant les éléments suivants	489 265	(652 856)
Projets d'investissement stratégique	(2 045 976)	(2 252 784)
Revenu de placement <i>[note 8]</i>	3 643 057	2 691 583
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	2 086 346	(214 057)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	2 086 346	(214 057)
Ajouter (déduire) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Revenu de placement réinvesti, pertes nettes latentes	(3 598 380)	(2 662 370)
Amortissement des immobilisations	483 569	458 677
	(1 028 465)	(2 417 750)
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	142 126	(131 647)
Augmentation des charges payées d'avance et autres actifs	(685 327)	(30 028)
Augmentation de l'actif pour l'implantation de logiciels-services	(4 446)	—
Augmentation des créditeurs et charges à payer	101 407	169 965
Augmentation des apports reportés	468 319	702 215
Augmentation (diminution) des avantages incitatifs à la location	10 841	(141 744)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(995 545)	(1 848 989)
Activités d'investissement		
Retrait des placements	2 000 000	2 500 000
Achat d'immobilisations	(74 479)	(183 586)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 925 521	2 316 414
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	929 976	467 425
Trésorerie au début de l'exercice	1 478 692	1 011 267
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 408 668	1 478 692

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Mission

L'Institut national de la paie / National Payroll Institute [l'« Institut »] est l'association nationale qui représente les besoins en matière de paie des employeurs depuis 1978. L'Institut établit la norme d'excellence professionnelle en cultivant et en offrant une expertise essentielle à la santé de chaque entreprise, à l'économie et à l'élaboration des politiques publiques du Canada. L'Institut offre une expertise et des ressources essentielles à plus de 40 000 professionnels pour réaliser leur potentiel, aux employeurs pour répondre à leurs questions en matière de paie et d'avantages imposables et aux gouvernements pour la gestion des retenues visant à financer des programmes très importants chaque année. Les titres professionnels de l'Institut représentent un gage d'expertise et de professionnalisme, et sont obtenus dans le cadre des seuls programmes d'accréditation dans le domaine de la paie au Canada. L'Institut poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif à titre de société sans capital-actions*. L'Institut est un organisme à but non lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprend les principales méthodes comptables qui sont résumées ci-après.

Constatation des produits

Les inscriptions à des séminaires et congrès sont constatées à titre de produits lorsque l'activité a lieu ou lorsque les services sont rendus. Les frais d'accréditation professionnelle sont constatés à titre de produits lorsque le cours a lieu. Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata au cours de l'exercice.

Le revenu de placement, qui se compose d'intérêts, de dividendes, de distributions de revenu provenant de fonds communs et de gains et pertes réalisés et latents, nets des frais de placement, est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure qu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme très liquides assortis d'échéances de moins de 90 jours. La trésorerie et les placements qui répondent à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins de liquidité sont classés comme des placements.

Instruments financiers

Les placements comptabilisés à la juste valeur se composent d'instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif, de placements dans des fonds de placement, tout placement dans des titres à revenu fixe et des placements alternatifs que l'Institut désigne à l'achat comme étant évalué à la juste valeur. Les transactions sont constatées à la date à laquelle elles ont lieu, et les coûts de transaction sont passés en charges dès qu'ils sont engagés.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

Les autres instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs et charges à payer, sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût, déduction faite de la provision pour moins-value.

Charges payées d'avance et autres actifs

Tous les coûts relatifs aux cours, séminaires et congrès à venir sont d'abord constatés à titre de charges payées d'avance et autres actifs lorsque les dépenses respectent les critères de comptabilisation et de définition d'un actif. Ils sont passés en charges dans la période au cours de laquelle les activités ont eu lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'Institut calcule l'amortissement selon la méthode linéaire en fonction des périodes d'amortissement suivantes :

Immobilisations corporelles

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier de bureau fixe	10 ans
Mobilier et matériel de bureau – divers	de 3 à 5 ans

Actifs incorporels

Coûts des logiciels du programme et du système	de 3 à 5 ans
--	--------------

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif en question s'accroît ultérieurement.

Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location représentent les avantages incitatifs reçus, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location sous-jacent.

Avantages sociaux

L'Institut cotise à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif et verse un montant égal aux cotisations versées par les membres de son personnel conformément aux restrictions du régime. Les cotisations sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion des devises

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes découlant des opérations de change sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

Ventilation des charges

Les frais de chaque fonction comprennent les frais de personnel et les autres frais directement rattachés à une fonction donnée. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas attribués.

Changement de méthode comptable

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, l'Institut a adopté par anticipation la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, *Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client*. Cette nouvelle note d'orientation fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

L'Institut a fait le choix de méthode comptable d'inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables dans les cas où l'accord d'infonuagique est de type logiciel-service. Cet actif est comptabilisé en charges selon une formule linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service par l'entreprise, qui est estimée à un an.

L'Institut a adopté la nouvelle NOC-20 de manière rétrospective; toutefois, aucun ajustement n'a été apporté aux états financiers comparatifs, car l'Institut n'avait pas conclu d'accord d'infonuagique avant le 1^{er} janvier 2023.

Pour 2024, l'Institut a inscrit à l'actif un montant de 4 446 \$ pour les dépenses directement attribuables aux activités d'implantation liées à l'implantation de logiciels-services, et aucune charge d'amortissement n'a été comptabilisée puisque le logiciel-service n'est pas prêt à être utilisé.

L'Institut a des engagements qui entraîneront des dépenses liées aux accords d'infonuagique, lesquels sont présentés à la note 10.

3. Marge de crédit

L'Institut dispose d'une marge de crédit d'un maximum de 300 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel bancaire, majoré de 0,75 % par année. La marge de crédit est assortie d'une convention de garantie générale couvrant tous les actifs de l'Institut, à l'exception des biens immeubles. Au 31 décembre 2024, le taux préférentiel bancaire était de 5,45 % [7,2 % en 2023]. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la marge de crédit.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

4. Placements

Les placements se composent des actifs qui suivent :

Placements à court terme

	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 521 228	1 606 131

Placements à long terme

	2024	2023
	\$	\$
Titres à revenu fixe canadiens	6 928 240	7 526 842
Titres à revenu fixe mondiaux	3 585 186	3 254 850
Actions canadiennes	6 451 260	6 103 363
Actions américaines	5 167 854	4 549 644
Autres actions étrangères	2 947 857	2 888 563
Fonds alternatifs de dette à long terme	1 509 790	1 583 642
	26 590 187	25 906 904

Pour les titres à revenu fixe, les taux d'intérêt variaient de 1,10 % à 2,75 % [1,10 % à 2,75 % en 2023], et les dates d'échéance s'échelonnaient du 29 janvier 2025 au 1^{er} septembre 2028 [du 3 juin 2024 au 1^{er} septembre 2028].

Les placements dans des fonds communs sont répartis entre les catégories d'actifs selon les placements sous-jacents.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

5. Immobilisations

Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	1 862 960	1 790 204	72 756
Mobilier de bureau fixe	392 614	367 836	24 778
Mobilier et matériel de bureau – divers	727 866	643 303	84 563
	2 983 440	2 801 343	182 097
Actifs incorporels			
Coûts des logiciels du programme et du système			
Élaboration de cours d'accréditation et de séminaires	1 960 705	1 838 529	122 176
Coûts des logiciels	1 837 400	1 791 398	46 002
	3 798 105	3 629 927	168 178
	6 781 545	6 431 270	350 275
2023			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	1 862 959	1 569 180	293 779
Mobilier de bureau fixe	392 614	316 934	75 680
Mobilier et matériel de bureau – divers	689 943	587 911	102 032
	2 945 516	2 474 025	471 491
Actifs incorporels			
Coûts des logiciels du programme et du système			
Élaboration de cours d'accréditation et de séminaires	1 942 705	1 767 866	174 839
Coûts des logiciels	1 828 611	1 715 576	113 035
	3 771 316	3 483 442	287 874
	6 716 832	5 957 467	759 365

Au cours de l'exercice, des immobilisations d'un montant de 9 766 \$ [273 161 \$ en 2023] qui avaient été entièrement amorties ont été radiées.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

6. Sommes à payer au gouvernement

Les créiteurs et charges à payer comprenaient les sommes à payer au gouvernement totalisant un montant de néant [néant en 2023].

7. Apports reportés

Les apports reportés se composent des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Cotisations	3 505 694	3 146 282
Accréditation	946 864	897 111
Séminaires et congrès	645 621	586 467
	5 098 179	4 629 860

8. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2024	2023
	\$	\$
Gains latents sur les placements	2 898 637	2 018 060
Intérêts et dividendes	744 420	673 523
	3 643 057	2 691 583

9. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif – avantages sociaux

Au cours de l'exercice, l'Institut a versé des cotisations totalisant environ 294 953 \$ [276 953 \$ en 2023] à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

10. Engagements

L'Institut est tenu de faire les paiements annuels minimums futurs approximatifs suivants en vertu de contrats de location-exploitation et de contrats visant les bureaux, les services professionnels et le matériel de bureau :

	\$
2025	2 116 196
2026	1 529 883
2027	1 529 883
2028	1 529 883
2029	1 519 619
Par la suite	17 596 581
	<u>25 822 045</u>

En plus des loyers minimaux, les contrats de location visant les bureaux exigent généralement le paiement de divers frais d'exploitation.

11. Instruments financiers et gestion des risques

L'Institut est exposé à divers risques financiers associés aux transactions visant des instruments financiers. La plupart de ces risques ont trait aux placements. Afin de gérer les risques liés aux placements, l'Institut a établi une stratégie de placement et une composition de l'actif qui cadrent avec le rendement global correspondant à la préservation du capital, à la tolérance au risque et aux besoins de liquidité de l'Institut. Une politique en matière de placement a été élaborée afin de surveiller et de limiter le niveau de risque des différentes catégories d'actifs, ainsi que du portefeuille dans son ensemble. Si le niveau de risque mesuré auquel est exposé le portefeuille dépasse les limites prescrites par la politique, des mesures seront prises pour le réduire.

Risque de change

L'Institut est exposé au risque de change en ce qui concerne ses placements libellés en devises, y compris les placements sous-jacents détenus dans ses fonds communs libellés en devises, en raison de la variation par rapport au dollar canadien de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés à ces instruments découlant des fluctuations des taux de change. L'Institut atténue son exposition au risque de change en la limitant à 10 % pour les titres à revenu fixe et à 15 % pour les actions américaines et les autres actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

L'Institut est exposé au risque de taux d'intérêt à l'égard de ses titres à revenu fixe et de ses fonds communs qui détiennent des titres à revenu fixe, la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuant sous l'effet des variations des taux d'intérêt du marché. Les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation de l'Institut.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

Autre risque lié au prix

L'Institut est exposé à un autre risque lié au prix en raison des variations des prix du marché [autres que les variations découlant des risques de change ou de taux d'intérêt] se rapportant à ses placements dans des titres de participation et des fonds communs. L'Association gère ce risque en faisant le suivi de ses placements par rapport à la composition de l'actif de référence, qui reflète l'appétit pour le risque de L'Association.

Risque de crédit

L'Institut est exposé au risque de crédit à l'égard de ses placements alternatifs et dans des titres à revenu fixe, en raison du risque de perte financière découlant de la possible incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Pour gérer cette exposition au risque de crédit, l'Institut n'investit que dans des titres de grande qualité. Des limites fixes sont déterminées pour chaque contrepartie et font l'objet d'une surveillance régulière.

En outre, dans le cours normal des activités, l'Institut est exposé au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs, car le manquement de l'une des parties à ses obligations pourrait se traduire par des pertes financières pour l'Institut. Au 31 décembre 2024, un débiteur [un débiteur en 2023] représentait 44 % [69 % en 2023] du solde des débiteurs de l'Institut totalisant 246 351 \$ [388 477 \$ en 2023]. Bien que le risque de crédit soit concentré sur ce débiteur, une tranche importante des soldes impayés a été reçue après la fin de l'exercice. Par conséquent, le risque de crédit associé à ce débiteur est minime.

12. Gestion du capital

L'Institut vise à détenir des liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités malgré une conjoncture financière défavorable et pour avoir assez de latitude pour tirer avantage des occasions prometteuses. Les besoins à cet égard sont examinés lors de la préparation du budget annuel et du suivi des flux de trésorerie et des résultats d'exploitation réels par rapport au budget. L'Institut vise à détenir un montant correspondant aux charges d'exploitation normales sur une période de neuf à douze mois dans ses actifs liquides. Au 31 décembre 2024, l'Institut avait atteint son objectif de disposer de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements en cours.

13. États financiers comparatifs

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états financiers présentés antérieurement afin de rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de 2024.